Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203129-20260605-2026_06_04-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
COMMUNE DE SAINT-MADEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MADEN

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur COULOMBEL Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Date de convocation : 29 mai 2026

PRÉSENTS : COULOMBEL Sylvain, CHENU François, DOUCET Emilie, REHEL Elodie, FAUCON Patrick, LECHEVESTRIER Manuel, ROBERT Emilie, LECHEVESTRIER Yves-Marie arrivé à 19H17, BRIONNE Noëlle, VERDON

ABSENT EXCUSÉ : BROSSE Hubert pouvoir à CHENU François

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : VERDON Laure

Modification du règlement de location du bâtiment de l'étang -Délibération n°2026-06-04

Afin de pouvoir répondre plus favorablement à un nombre croissant de demandes.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE : - de ne plus limiter géographiquement l'accès à la location de la salle des fêtes pour les associations.
-D'élargir à 15 km le périmètre de possibilité de location de l'étang et de son bâtiment.

Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Le Maire
Sylvain COULOMBEL

Secrétaire de séance
Laure VERDON